

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 7 mai 2018 à 20 h à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Odette Simoneau, conseillère au siège #1
 Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2
 Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4
 Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Est absent : Monsieur Jean-Daniel Laberge, conseiller au siège #5

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Lettre de démission et constat de la vacance au siège #3
 - 6.2. Dépôt de la liste des donateurs et rapport de dépenses en lien avec l'élection partielle du 22 avril 2018
 - 6.3. Dépôt d'une déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil (L.E.R.M. 357)
 - 6.4. Activités de formation pour les élus municipaux
 - 6.5. Attribution de dossiers au sein du conseil municipal
 - 6.6. ---
 - 6.7. Fermeture du bureau municipal tous les vendredis durant la période estivale 2018
 - 6.8. Remplacement du matériel informatique
 - 6.9. Renouvellement du contrat de service pour le photocopieur multifonction Xerox WC 7535
7. **Sécurité publique**
8. **Transport**
 - 8.1. Réorganisation du travail – Engagement pour pourvoir au nouveau poste de journalier à temps plein
 - 8.2. Modification de l'horaire de travail de la concierge pour l'entretien des bâtiments municipaux
 - 8.3. Participation au service régional de génie civil (résolution d'intention)
 - 8.4. Balayage des rues du village
 - 8.5. Nivelage des chemins municipaux (mise en forme de la chaussée)
 - 8.6. Achat et épandage d'abat-poussière pour les chemins municipaux
 - 8.7. Appel d'offres sur invitation pour le fauchage en bordure des chemins municipaux
 - 8.8. Appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'abrasif pour la saison hivernale 2018-2019
 - 8.9. Achat de sel de déglacage pour la saison hivernale 2018-2019
 - 8.10. Les Élevages JMS inc. – Travaux de rapiéçage des fissures de la chaussée dans le 4e Rang Est
9. **Hygiène du milieu**
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. ---
 - 10.2. Suivi du plan de développement local 2015-2019 et du plan d'action MADA 2015-2018
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Appel d'offres pour la réalisation de travaux de rénovation au centre communautaire
 - 11.2. Établissement des modalités relatives à l'implantation du terrain de jeux pour l'été 2018

- 11.3. Programme de soutien financier en accompagnement en loisir des personnes handicapées pour le terrain de jeux (TDHA avec impulsivité, TSA)
- 11.4. Prêt d'un local pour le service d'animation en période scolaire 2018-2019
- 11.5. Participation et planification de la semaine de la municipalité

12. Suivi de la dernière période de questions

13. Divers

- 14. Période de questions du public
- 15. Levée de l'assemblée

2018-079 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'adopter l'ordre du jour du 7 mai 2018 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. *Approbaton du procès-verbal*

2018-080 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 AVRIL 2018

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 9 avril dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'approuver le procès-verbal du 9 avril 2018 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. *Présentation et adoption des comptes*

2018-081 APPROBATION DES COMPTES AU 30 AVRIL 2018

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois d'avril 2018;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 30 avril 2018 :

Liste des comptes à payer	23 240.19	\$
Liste des comptes payés (paiements directs préautorisés et chèque #7328)	1 697.22	\$
Liste des salaires nets payés (dépôts directs #500262 au #500286)	15 225.18	\$
Total des comptes au 30 avril 2018	40 162.59	\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe, g.m.a.

5. *Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour*

Aucune question n'a été soulevée par le public. Le maire répond à une question qui a été soulevée à la dernière séance en lien avec l'organisation de la semaine de la municipalité (invitation au Cercle de Fermières).

6.1. *Lettre de démission et constat de la vacance au siège #3*

Conformément à l'article 316 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*, le directeur général dépose la lettre de démission de Monsieur Jean-Noël Veillette, conseiller au siège #3. Cette démission est effective le 17 avril 2018, soit le jour de sa transmission. La vacance au siège #3 est constatée à la présente séance.

La vacance qui est constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale doit être comblée par une élection partielle selon l'article 335 de la LERM. Le président d'élection doit, dans les 30 jours de l'avis de la vacance, fixer le jour du scrutin parmi les dimanches compris dans les quatre mois de l'avis selon l'article 339 de la LERM. Le président d'élection avise le conseil, le plus tôt possible, du jour fixé pour le scrutin. Ce dernier avise le conseil que la période de mise en candidature aura lieu du 1^{er} au 15 juin 2018 et que le jour du scrutin aura lieu le 15 juillet 2018.

6.2. *Dépôt de la liste des donateurs et rapport de dépenses en lien avec l'élection partielle du 22 avril 2018*

Conformément à l'article 513.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*, le secrétaire-trésorier dépose la liste des dons et le rapport des dépenses de la seule candidate ayant trait à l'élection partielle du 22 avril 2018.

6.3. *Dépôt d'une déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil (L.E.R.M. 357)*

Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que la conseillère au siège #1, Madame Odette Simoneau, a déposé sa déclaration des intérêts pécuniaires conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

6.4. *Activités de formation pour les élus municipaux*

2018-082 FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

Considérant le programme de formation 2018 destinée aux élus municipaux de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM);

Considérant que la formation « Le comportement éthique » est obligatoire selon l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser l'inscription de Madame Odette Simoneau au cours de formation en ligne « Le comportement éthique » offert par la FQM au montant de 300 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.5. *Attribution de dossiers au sein du conseil municipal*

2018-083 ATTRIBUTION DE DOSSIERS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant le désir du conseil municipal d'attribuer et de mettre à jour les dossiers respectifs à chacun d'entre eux;

Considérant que les membres du conseil pourront approfondir leur dossier respectif afin d'éclairer la prise de décision du conseil municipal et formuler une recommandation au conseil municipal si nécessaire;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'attribuer les dossiers suivants aux membres du conseil :

- Madame Odette Simoneau : Urbanisme, développement économique et culturel;
- Monsieur Jean-Daniel Laberge : Transport et sécurité publique
- Madame Nicole Marcheterre : Hygiène du milieu (environnement);
- Madame Véronique Lamarre : Santé, bien-être, famille et éducation
- Madame Sylvie Bouffard : Loisirs

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.7. *Fermeture du bureau municipal tous les vendredis durant la période estivale 2018*

2018-084 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL TOUS LES VENDREDIS DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE 2018

Il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'autoriser la fermeture du bureau municipal tous les vendredis durant la période estivale soit pour les mois de juin, juillet et août 2018. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, assumera ces journées à même ses vacances annuelles. Les citoyens seront avisés via le bulletin d'information municipale et le site Internet de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.8. *Remplacement du matériel informatique*

2018-085 DEMANDE DE PROPOSITIONS POUR LE REMPLACEMENT DU MATÉRIEL INFORMATIQUE

Considérant que les systèmes informatiques de la municipalité sont rendus en fin de vie utile;

Considérant les investissements prévus au programme triennal des immobilisations;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, à magasiner auprès des différents fournisseurs en informatique en vue du remplacement des systèmes informatiques. Les prix et les détails obtenus seront soumis au conseil municipal pour décision à une prochaine séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.9. *Renouvellement du contrat de service pour le photocopieur multifonction Xerox WC 7535*

2018-086 DEMANDE DE PROPOSITIONS POUR LE REMPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR MULTIFONCTION XEROX WORKCENTRE 7535

Considérant que le contrat de service avec Xerox se termine le 31 mai 2018;

Considérant les nouvelles modalités du contrat de service avec Xerox effectives à partir du 1^{er} juin 2018;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, à magasiner auprès des différents

fournisseurs en photocopieur multifonction en vue d'un remplacement. Les prix et les détails obtenus seront soumis au conseil municipal pour décision à une prochaine séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.1. *Réorganisation du travail – Engagement pour pourvoir au nouveau poste de journalier à temps plein*

2018-087 RÉORGANISATION DU TRAVAIL – ENGAGEMENT D'UN JOURNALIER PERMANENT

Considérant la réorganisation du travail des employés municipaux et de l'ouverture du poste de journalier permanent en vertu de la résolution #2018-053;

Considérant que nous avons reçu neuf (9) curriculums vitae et que des entrevues ont été passées à trois (3) candidats;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'embaucher Monsieur Georgie Fillion à titre de **journalier** selon les conditions suivantes :

- L'engagement débute le 13 mai 2018 (ou dès que ce dernier sera disponible) à **temps plein et permanent** sous réserve d'une période de probation de 6 mois se terminant le 13 novembre 2018;
- L'horaire de travail sera de **40 heures par semaine**;
- Le salaire sera établi en fonction de la politique salariale en vigueur (classe 6, échelon 6);
- Le journalier agira sous l'autorité du directeur des travaux publics et du directeur général et secrétaire-trésorier;
- Sans s'y limiter, ses tâches et ses responsabilités se résument comme suit :
 - Participe aux réparations et à l'entretien général des chemins municipaux;
 - Effectue l'entretien des terrains, des parcs et des équipements de plein air de la municipalité;
 - Effectue l'entretien général des bâtiments municipaux (principalement le centre communautaire, incluant la conciergerie);
 - Entretien la patinoire municipale;
 - Effectue la surveillance du centre communautaire selon l'horaire établi;
 - Opère certaines machineries à l'occasion;
 - Aide à l'entretien du réseau d'aqueduc et d'égout;
 - Aide au garage municipal lors des travaux d'entretien et de réparation de la machinerie;
 - Effectue toute autre tâche connexe.

Le changement de classe pour sa rémunération adopté en vertu de la résolution #2018-032 demeure valide lorsqu'il opère le souffleur à neige servant au déneigement des voies publiques (majoration de la classe 6 à la classe 4 du même échelon).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.2. *Modification de l'horaire de travail de la concierge pour l'entretien des bâtiments municipaux*

2018-088 MODIFICATION DE L'HORAIRE DE TRAVAIL DE LA CONCIERGE POUR L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Considérant la réorganisation du travail des employés municipaux et de l'ouverture du poste de journalier permanent en vertu de la résolution #2018-053;

Considérant l'embauche de Monsieur Georgie Fillion à titre de journalier à temps plein en vertu de la résolution #2018-087;

Considérant que ce dernier effectuera l'entretien (la conciergerie) du centre communautaire dans ses tâches;

Considérant qu'il a lieu de retirer cette responsabilité à la concierge, Madame Jacinthe Fournier, et d'ajuster son horaire de travail tel qu'il avait été fixé en vertu de la résolution #2016-057;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu de modifier l'horaire de travail de la concierge, Madame Jacinthe Fournier, à partir du 13 mai 2018 (date d'embauche du nouveau journalier). Son horaire de travail est dorénavant fixé à 14 heures par semaine pour effectuer la conciergerie de l'édifice municipal (bureau municipal et CLSC). Elle pourra, à l'occasion, remplacer sur une base horaire le journalier dans ses tâches de conciergerie au centre communautaire.

Les tâches et les responsabilités demeurent les mêmes, devront être réalisées selon les besoins et sont les suivantes :

- Vider les paniers à rebuts et préparer les bacs roulants pour la collecte des ordures et de la récupération;
- Nettoyer et désinfecter les salles de bain (toilettes, vanité, lavabos, robinets, miroirs et douches);
- Nettoyer et désinfecter les cuisinettes (comptoirs, éviers, robinets et appareils);
- Remplacer les papiers et les savons dans les distributeurs des salles de bain et des cuisinettes;
- Remplacer les ampoules et les fluorescents brûlés;
- Laver les planchers en utilisant le balai et la vadrouille;
- Nettoyer le mobilier (les bureaux, les tables, les chaises, les classeurs et les armoires);
- Passer l'aspirateur sur les tapis et aux endroits requis;
- Nettoyer et désinfecter les poignées de porte, les interrupteurs et les téléphones;
- Enlever les taches sur les murs et les portes;
- Laver les vitres et les fenêtres;
- Épousseter les rebords de fenêtres, les stores, les luminaires, les plinthes électriques et les grilles de ventilation;
- Décaper et cirer les planchers (1 fois par année);
- Voir à la sécurité des lieux et au bien-être des usagers;
- Aviser son supérieur de tout bris et défaut constatés sur le bâtiment et les équipements;
- Dénéiger et déglacer les entrées de porte.

Elle devra adapter son horaire de travail afin d'effectuer et prioriser ses tâches et ses responsabilités en fonction de l'utilisation et de la fréquentation des lieux.

De plus elle aura droit à trois (3) semaines de vacances par année. Le moment prévu pour les vacances sera déterminé par entente entre Madame Jacinthe Fournier et le directeur général. Ce dernier affectera le personnel déjà attiré (Madame Line Morin) en vertu de la résolution #2016-089 ou le journalier de la municipalité pour son remplacement durant sa période de vacance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.3. *Participation au service régional de génie civil (résolution d'intention)*

2018-089 PARTICIPATION AU SERVICE RÉGIONAL DE GÉNIE CIVIL

Considérant que les représentants de la MRC de La Matanie sont venus présenter les nouvelles bases du service régional de génie civil le 10 avril dernier;

Considérant qu'il a lieu de manifester l'intention de la Municipalité de Baie-des-Sables à adhérer ou non au service régional de génie civil afin que la MRC puisse rédiger le protocole d'entente avec les municipalités participantes pour les trois (3) prochaines années;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'aviser la MRC de La Matanie que la Municipalité de Baie-des-Sables n'a pas l'intention d'adhérer au service régional de génie civil selon les bases présentées le 10 avril dernier.

Que copie de cette résolution soit transmise à la MRC de La Matanie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.4. *Balayage des rues du village*

2018-090 BALAYAGE DES RUES DU VILLAGE

Considérant qu'il est nécessaire de balayer les rues du village afin d'éliminer la poussière occasionnée par la circulation automobile;

Considérant que le balayage des trottoirs sera effectué par le personnel de la municipalité;

Considérant que des démarches ont été effectuées auprès de différentes entreprises de la région afin d'obtenir le taux horaire pour un balai de rue mécanique;

Considérant que la durée des travaux est estimée à +/- 11 heures;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu de mandater « Transport Martin Alain inc. » de Sayabec pour le balayage des rues du village au tarif horaire approximatif de 145 \$ plus les taxes applicables. Le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, sera responsable de la supervision de ces travaux de nettoyage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.5. *Nivelages des chemins municipaux (mise en forme)*

2018-091 AUTORISER LE NIVELAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX

Considérant que le conseil municipal désire poursuivre les travaux de remise en forme des chemins municipaux réalisés au cours des dernières années;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'autoriser le directeur des travaux publics à faire niveler les chemins municipaux pour l'année 2018 par « Transport Martin Alain inc. » au tarif horaire approximatif de 125 \$. La cédule des travaux se détaille comme suit :

- une mise en forme de la chaussée des chemins municipaux en mai;
- un nivelage de surface juste avant l'épandage de l'abat-poussière en juin;
- un nivelage de surface à l'automne (septembre ou octobre).

Le directeur des travaux publics est responsable de la supervision de ces travaux tout en respectant le cadre budgétaire établi (+/- 50 heures au total).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.6. *Achat et épandage d'abat poussière pour les chemins municipaux*

2018-092 ACHAT ET ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE POUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

Il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser l'achat, la livraison et l'épandage de 7 000 litres d'abat-poussière (chlorure de magnésium liquide concentré à 30 %) chez « Les Aménagements Lamontagne inc. » au montant de 0,39 \$/litre pour un total de 2 730 \$ plus les taxes.

L'épandage de l'abat-poussière s'effectuera aux mêmes endroits que dans les années passées, soit sur une distance d'environ 200 mètres en face des résidences et à certaines intersections selon un taux d'épandage de 2 750 litres du kilomètre. Le directeur des travaux publics est responsable de la supervision de ces travaux

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.7. *Appel d'offres sur invitation pour le fauchage en bordure des chemins municipaux*

2018-093 ACHAT D'UNE FAUCHEUSE USAGÉE POUR LE TRACTEUR JOHN DEERE 3520

Considérant l'achat du tracteur utilitaire compact John Deere 3520 en vertu de la résolution #2017-139 et des capacités de ce dernier;

Considérant les avantages d'être équipés d'une faucheuse et ainsi mieux répondre à nos besoins;

En conséquence il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'autoriser l'achat d'une faucheuse usagée pour le tracteur John Deere 3520 au montant maximal de 2 000 \$ avant les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.8. *Appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'abrasif pour la saison hivernale 2018-2019*

2018-094 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA FOURNITURE D'ABRASIF POUR LA SAISON 2018-2019

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics sur la quantité de sable pour abrasif requise pour la prochaine saison hivernale selon l'inventaire restant;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu de demander des soumissions sur invitation pour la fourniture et la livraison de sable pour abrasif destiné à l'entretien hivernal des chemins municipaux. Un prix fixe, la tonne métrique tamisée et livrée, sera demandé et devra être valide, jusqu'au 30 juin 2018. Les invitations seront lancées aux entreprises suivantes :

- Les Entreprises d'Auteuil et fils inc.
- Ferme Annick inc.
- Entreprise Gilles Fournier.

Le devis tel que préparé par le directeur général est accepté. Les soumissions seront reçues au bureau de la municipalité au plus tard le 28 mai 2018 à 11 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.9. *Achat de sel de déglçage pour la saison hivernale 2018-2019*

2018-095 ACHAT DE SEL DÉGLÇAGE POUR LA SAISON HIVERNALE 2018-2019

Considérant que « Mines Seleine » nous a soumis son prix pour le sel de déglçage en vrac pour la prochaine saison hivernale 2018-2019;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics sur la quantité de sel de déglçage requise pour la prochaine saison hivernale selon l'inventaire restant;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'acheter environ 15 tonnes métriques de sel de déglçage chez « Mines Seleine » au montant de 110,75 \$ (109,75\$ en 2017) la tonne métrique plus les taxes. Le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, est autorisé à engager un entrepreneur local pour le transport du sel de déglçage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.10. Les Élevages JMS inc. – Travaux de rapiéçage des fissures de la chaussée dans le 4^e Rang Est

La conseillère au siège #6, Madame Sylvie Bouffard, divulgue la nature générale de son intérêt avant le début des délibérations sur cette question et s'abstient de participer à celles-ci et de voter conformément à l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*.

2018-096 LES ÉLEVAGES JMS INC. – TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE DES FISSURES DE LA CHAUSSÉE DANS LE 4^E RANG EST

Considérant la demande écrite de « Les Élevages JMS inc. » en date du 16 avril 2018 demandant une intervention rapide ce printemps en vue de réparer les fissures de la chaussée dans le 4^e Rang Est;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'envoyer une lettre au demandeur accusant la réception de leur demande et confirmant que des travaux de rapiéçage seront réalisés prioritairement dans le secteur dès que l'enrobé bitumineux de type EC-5 sera disponible dans les usines de la région.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) ayant votés.

10.2. Suivi du plan de développement local 2015-2019 et du plan d'action MADA 2015-2018

À titre d'information, le plan de développement local 2015-2019, le plan d'action MADA 2015-2018 et les recommandations de leur comité de suivi respectif sont de nouveau remis aux élus.

11.1. Appel d'offres pour la réalisation de travaux de rénovation au centre communautaire

2018-097 APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉNOVATION AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Considérant la résolution #2017-121 relative au dépôt d'une demande d'aide financière auprès du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalité (PIQM) – Municipalité Amie des Aînés (MADA)* pour l'amélioration des installations sanitaires au centre communautaire;

Considérant que suite à une première analyse, le *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)* a retenu la demande de la Municipalité de Baie-des-Sables pour l'octroi d'une aide financière dans une lettre datée du 6 février 2018;

Considérant que des renseignements supplémentaires ont été requis par le MAMOT afin de finaliser l'évaluation du projet en vue d'obtenir une autorisation définitive;

Considérant que certains travaux de rénovation au centre communautaire ont été regroupés afin d'optimiser la réalisation du projet et profiter de l'aide financière du ministère en vertu de la résolution #2018-061;

Considérant que le ministère de la Famille a accepté dans un courriel du 14 mars 2018 la modification des travaux proposée;

Considérant que pour obtenir l'autorisation définitive du MAMOT, il y a lieu d'effectuer les démarches d'appel d'offres public pour la réalisation des travaux de rénovation au centre communautaire;

Considérant les dépenses prévues au programme triennal des immobilisations;

Considérant que les travaux de rénovation sont évalués à plus de 100 000 \$ et qu'il est nécessaire de demander des soumissions publiques par une annonce dans un journal et dans un système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour adjudger le contrat en vertu des articles 935 et suivant du *Code municipal du Québec*;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu :

- D'accepter le plan sommaire de l'intérieur du centre communautaire tel que préparé à l'interne en date du 5 mars 2018 et ayant la version 1.0;
- D'accepter les documents d'appel d'offres tel que préparés par le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, en date du 7 mai 2018 et d'autoriser ce dernier, à entreprendre toutes les démarches requises au lancement de l'appel d'offres public tel que l'inscription dans un système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et la publication d'un avis dans un journal. Les soumissions devront être reçues d'ici le 29 mai 2018 à 10 h.
- D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, à émettre tout addenda au devis d'appel d'offres public afin d'apporter toutes modifications mineures au devis pour corriger certaines problématiques soulevées lors de la période d'appel d'offres.

Les travaux de rénovation visés incluent les éléments suivants :

- Réfection des installations sanitaires existantes;
- Remplacement du revêtement de plancher;
- Amélioration de l'éclairage;
- Amélioration de la sonorisation des lieux;
- Réfection de la scène;
- Aménagement d'espaces de rangement;
- Rafranchissement esthétique des murs (peinture et moulures).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.2. *Établissement des modalités relatives à l'implantation du terrain de jeux pour l'été 2018*

2018-098 ÉTABLISSEMENT DES MODALITÉS RELATIVES À L'IMPLANTATION DU TERRAIN DE JEUX POUR L'ÉTÉ 2018

Considérant le désir du conseil municipal de mettre en place un camp d'été pour les jeunes de Baie-des-Sables en vertu de la résolution #2018-016;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'établir les modalités suivantes pour le terrain de jeux à l'été 2018 :

- Invitation aux parents de Baie-des-Sables à inscrire leurs jeunes. L'invitation sera lancée par le biais du bulletin municipal, d'un communiqué qui sera transmis à l'école et sur le site Internet de la municipalité;
- Clientèle admissible : jeunes âgés de 5 à 12 ans;
- Période d'inscription : du 1^{er} juin au 21 juin 2018;
- Fiche d'inscription à compléter, à signer par les parents et à remettre au bureau de la municipalité;
- Frais d'inscription de 60 \$ par enfants pour la saison, à remettre avec la fiche d'inscription;
- Frais d'inscription flexible de 20 \$ par enfants par semaine, non décomposable;
- Période d'opération : du 2 juillet au 10 août 2018 (6 semaines);
- Horaire d'ouverture : 8 h à 17 h 30 (9 h 30 par jour);
- Des pénalités de 10 \$ par tranche de 15 minutes de retard seront imposées aux parents ne respectant pas l'horaire de fermeture du terrain de jeux. Après 3 récidives, l'enfant se verra interdire l'accès au terrain de jeux pour toute la durée du projet sans remboursement des frais d'inscription;

- Une feuille de directives sera remise à chaque parent au début du terrain de jeux (habillement, quoi apporter, règlements, comportement, etc.);
- La programmation des activités sera remise chaque semaine aux parents;
- Une grille des présences au terrain de jeux sera également complétée par les animateurs.

Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de donner suite à la présente résolution et assurer le bon déroulement du terrain de jeux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.3. Programme de soutien financier en accompagnement en loisir des personnes handicapées pour le terrain de jeux (TDHA avec impulsivité, TSA)

2018-099 PARTICIPATION AU PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER EN ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES DE L'URLS DU BAS-SAINT-LAURENT

Considérant la demande de Monsieur Nicolas Aubin et de Madame Lysanne Brochu en date du 4 mai 2018 en vue d'obtenir une personne accompagnant leur jeune ayant une déficience au terrain de jeux;

Considérant les obligations juridiques envers les enfants en situation de handicap en vertu de la *Charte des droits et libertés de la personne* qui interdit la discrimination dans les services offerts au public;

Considérant les problématiques vécues avec certains jeunes comportant des déficiences ou certains troubles dans les années passées dans le cadre du terrain de jeux estival;

Considérant le programme de soutien financier en accompagnement en loisir des personnes handicapées de l'*Unité régionale de Loisir et de Sport (URLS) du Bas-Saint-Laurent* qui subventionne à 50% les projets acceptés;

Considérant que les parents en question sont en mesure de recevoir une aide financière de 2 000 \$ par l'entremise de la Fondation Maurice Tanguay afin de compléter le financement du projet;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'effectuer une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien financier en accompagnement en loisir des personnes handicapées de l'URLS du BSL pour un accompagnateur.

Cette participation permettra d'embaucher un (1) accompagnateur pour les jeunes ayant une déficience et participant aux activités du terrain de jeux à l'été 2018.

L'accompagnateur en loisir travaillera durant 6 semaines, soit du 2 juillet au 10 août 2018. L'horaire de travail est de 40 heures par semaine. Le salaire de la personne retenue sera de 13 \$ de l'heure. Le coût du projet est d'environ 4 000 \$ et sera financé à près de 50 % par le programme de soutien financier de l'URLS. Le solde (2 000 \$) sera financé par la Fondation Maurice Tanguay.

Les personnes intéressées d'agir à titre d'accompagnateur en loisir seront invitées à remettre leur candidature au bureau de la municipalité par le biais du bulletin municipal ou d'un publipostage au printemps 2018. Une offre d'emploi sera rédigée et publiée.

Le maire, Monsieur Denis Santerre, et/ou le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, sont autorisés à rencontrer les candidats au besoin et à formuler une recommandation d'embauche au conseil municipal.

Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

Une confirmation écrite des aides financières devra être reçue avant tout engagement de dépenses dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.4. Prêt d'un local pour le service d'animation en période scolaire 2018-2019

2018-100 PRÊT D'UN LOCAL POUR UN SERVICE D'ANIMATION EN PÉRIODE SCOLAIRE

Considérant que dans une lettre datée du 12 avril 2018, des usagers du service d'animation désirent poursuivre l'expérience du service d'animation en période scolaire à même le local des jeunes situé au sous-sol du centre communautaire;

Considérant que les demandeurs sont Mesdames Isabelle Dugas, Madgy Coll et Nathalie Nadeau;

Considérant que les plages horaires du service d'animation seraient du lundi au vendredi de 7 h à 8 h 30 et de 15 h 30 à 18 h;

Considérant que le service serait structuré avec un relevé des présences, des fiches santé et des reçus pour les parents;

Considérant que la personne responsable du service d'animation s'engagerait à assurer la propreté des lieux et maintenir une assurance responsabilité civile à titre de travailleuse autonome;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu de mettre à la disposition des utilisateurs du service d'animation le local des jeunes situé au sous-sol du centre communautaire pour l'année scolaire 2018-2019. Le contrat de location devra être signé par la personne responsable du service et le local leur sera fourni gratuitement pour l'année scolaire 2018-2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.5. Participation et planification de la semaine de la municipalité

2018-101 PARTICIPATION À LA SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ

Considérant le désir du conseil municipal de participer à la semaine de la municipalité qui aura lieu du 3 au 9 juin 2018;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu que la municipalité participe à la semaine de la municipalité en organisant les activités suivantes :

- Inviter un(e) jeune du secondaire à devenir maire ou mairesse d'un jour lors de la séance du conseil du 4 juin 2018 et lui remettre un prix d'une valeur de 50 \$;
- Inviter la population à un 5 à 7 le vendredi 8 juin 2018 à la salle du centre communautaire;
- Offrir un petit goûter (vin, fromage, petites bouchées, breuvages, etc.);
- Lancer une invitation spéciale aux nouveaux arrivants;
- Offrir aux nouveaux arrivants une tournée de la municipalité en autobus afin de leur faire connaître les attraits et services offerts à Baie-des-Sables (inscription requise);
- Mettre à la disponibilité des gens un dépliant d'information avec les différents groupes communautaires ainsi que la carte socio-économique de Baie-des-Sables;
- Inviter les organismes locaux à monter une table promotionnelle de leurs activités afin d'augmenter la participation des citoyens et le recrutement de bénévoles;
- Effectuer la remise officielle des commandites dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier;
- Profiter de l'occasion pour souligner le nouveau nom du centre communautaire Gabriel-Raymond;
- Faire la promotion de ces activités dans le bulletin municipal.

La directrice générale adjointe, Madame Huguette Marcoux, sera responsable de la planification et de la préparation de cet événement. S'il y a lieu, un permis de boisson alcoolisée sera demandé auprès de la *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJQ)*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

12. *Suivi des dernières périodes de questions*

Le maire fait un suivi des questions posées lors de la dernière séance ordinaire.

13. *Divers*

Les points suivants ont été soulevés :

- Résultat d'ouverture de l'appel d'offres sur invitation du MTQ pour l'achat de poteaux à glissière de sécurité (résolution #2018-034);
- Rencontre avec la Caisse Desjardins le vendredi 18 mai 2018 à 13 h au bureau municipal;
- Invitation à une journée de concertation « Mieux se connaître, mieux travailler ensemble! – 2^e édition » pour les élus, les directeurs généraux et les comités de développement le samedi 2 juin 2018 de 9h à 16h à Saint-Jean-de-Cherbourg;

14. *Période de questions du public*

Les points suivants ont été soulevés :

- Réalisation en régie interne des travaux de fauchage en bordure des chemins municipaux;
- Pertinence d'aller en appel d'offres pour les différents petits travaux de voirie;
- Responsable de la réparation du trou dans le rond-point Est du village.

15. *Levée de l'assemblée*

2018-102 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Véronique Lamarre résolu de lever la séance à 21 h 10.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire